



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 3170

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que peuvent rencontrer les élèves scolarisés en classe de baccalauréat professionnel. Les intéressés doivent suivre un certain nombre de séquences éducatives en entreprise qui peuvent engendrer pour les familles des frais de transport et d'hébergement importants. Or, il lui apparaît que si les élèves des établissements publics bénéficient du remboursement de ces frais, il n'en va pas de même pour les élèves du privé qui doivent supporter l'intégralité des dépenses supplémentaires occasionnées par ces stages. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et s'il envisage des mesures pour que les uns et les autres bénéficient des mêmes conditions financières à l'occasion de leurs séquences éducatives en entreprise.

Texte de la réponse

L'État participe aux frais liés à l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel des élèves des lycées professionnels, publics et privés, préparant le baccalauréat professionnel. La dotation prévue pour les établissements privés, calculée à parité avec les crédits correspondants destinés aux lycées professionnels publics, est répartie chaque année en fonction des effectifs d'élèves concernés. Ces crédits versés aux établissements, doivent permettre d'alléger la participation des familles aux dépenses de transport et d'hébergement occasionnées par ces stages obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3170

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1881

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2553